



ANIP

AGENCE NATIONALE
D'IDENTIFICATION DES
PERSONNES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



Palais de la Marina

01BP2028

Cotonou-Bénin

Cotonou, le

25/06/24

N° 188 /PR/ANIP/DG/SP-C

Note de service

portant suspension de correction de données nominatives
et mise à jour de numéro de téléphone.

Article Premier

Il est suspendu jusqu'à nouvel ordre, au niveau de toutes les structures de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes, la correction des données nominatives et la mise à jour du numéro de téléphone dans le Registre national des Personnes physiques.

Article 2

Tout contrevenant à cette nouvelle disposition s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3

Le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux, le Directeur des Systèmes d'Information, le Directeur de la Production et des Registres et le Directeur de Collecte de Données, de l'État Civil et de Prestations aux Usagers sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en œuvre stricte de cette note de service.

Article 4

La présente note de service prend effet, pour compter de la date de sa signature.



Signature numérique
de Pascal NYAMULINDA

Date : 2024.06.25

17:41:12 +01'00'

Pascal NYAMULINDA

Directeur Général